

Nom commercial: Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat

Numéro de la matiere: 712540 Version: 2 / CH Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 1 / CH Date d'impression: 22.06.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat N°d'article 71254002

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse

Hänseler AG Industriestrasse 35 9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland:145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 Acute Tox. 2 H330 STOT SE 3 H335 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

Classification selon les Directives CE

Classification T+, R26

T, R25 Xi, R36/37/38 N, R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



Nom commercial: Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat

Numéro de la matiere: 712540 Version: 2 / CH Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 1 / CH Date d'impression: 22.06.12

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche

P501.1 Dispose of contents/container to industrial incineration plant.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger







Très toxique

Phrase(s) de risque

Toxique en cas d'ingestion.Très toxique par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S ***

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de

l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec . . .

(produits appropriés à indiquer par le fabricant).

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

possible lui montrer l'étiquette).

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche

de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient chlorure de cétylpyridinium

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat



Nom commercial: Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat

Numéro de la matiere: 712540 Version: 2 / CH Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 1 / CH Date d'impression: 22.06.12

Composants dangereux

chlorure de cétylpyridinium

No. CAS 6004-24-6 No. EINECS 204-593-9

Concentration >= 50 %

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

H301 H315 H319 H330 H335 H400 H410

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Demander aussitôt l'avis du médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique, pas de spécifique antidote connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Nom commercial: Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat

Numéro de la matiere: 712540 Version: 2 / CH Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 1 / CH Date d'impression: 22.06.12

Développement des gaz toxiques. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Vapeurs nitreuses (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Acide chlorhydrique (HCI)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Stocker au sec. Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les



Nom commercial: Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat

Numéro de la matiere: 712540 Version: 2 / CH Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 1 / CH Date d'impression: 22.06.12

brouillards. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3; Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Non adaptés: gants en cuir Non adapté: gants épais

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Poudre Couleur blanc

Odeur caractéristique

Point de fusion

Valeur 77 à 83 ℃

Point d'ébullition

Remarque Non déterminé

Point d'éclair

Valeur ${\mathfrak C}$ Remarque Non applicable

Inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Densité

Remarque Non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque soluble

9.2. Autres informations

Teneur en solvant

Valeur 0.00 %

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.



Nom commercial: Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat

Numéro de la matiere: 712540 Version: 2 / CH Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 1 / CH Date d'impression: 22.06.12

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces rat

DL 50 200 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Espèces rat

CL 50 0.09 mg/l

Durée d'exposition 4 h

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces carpe (Cyprinus carpio)

CL50 0.09 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les bactéries

CE50 0.22 mg/l

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace forcement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Danger pour l'eau potable.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.

14. Informations relatives au transport ***

Transport terrestre ADR/RID ***

14.1. Numéro ONU

UN 2810

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A



Nom commercial: Hexadecyl-Pyridiniumchlorid monohydrat

Numéro de la matiere: 712540 Version: 2 / CH Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 1 / CH Date d'impression: 22.06.12

Sources de danger chlorure de cétylpyridinium

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1 Carte pour désignation du 6.1

danger

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage I

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport maritime IMDG/GGVSee ***

14.1. Numéro ONU

UN 2810

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S

Sources de danger cetylpyridinium chloride

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

Etiquetage écologique DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport aérien ***

14.1. Numéro ONU

UN 2810

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S

Sources de danger cetylpyridinium chloride

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Hazard statements listed in chapter 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: *** Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.